

SETIF, le 27 FEVRIER 1959

ORDRE GÉNÉRAL N° 73



Par application des dispositions du Décret N° 56.1048 du 12 Octobre 1956 (J. O. du 18-10-56) modifiant le Décret N° 56.371 du 11-4-56 Par délégation N° 12.144/OF.SCS en date du 24 Mai 1956 du Général Commandant la Division de CONSTANTINE et les Troupes de l'Est Algérien :

10^{me} REGION MILITAIRE
CORPS D'ARMÉE DE CONSTANTINE
19^{me} D.I. ET ZONE OUEST
CONSTANTINOIS
ETAT-MAJOR
BUREAU CHANCELLERIE

Le Général DELEPIERRE
Commandant la 19^{me} Division d'Infanterie et la Zone
Ouest - Constantinois

CITE à l'Ordre DU REGIMENT

MONTAGNE André - Sergent -

1/57^o Régiment d'Infanterie, pour le motif suivant:

"Sergent calme et courageux d'une grande compétence et qui dirige avec maîtrise le groupe feu de la section.

S'est signalé à maintes reprises par son sens tactique et l'efficacité de ses tirs, notamment le 31 mai 1958 à DJELADDA (douar DRA LARBA) où il dégaugea une section prise à contre-pente; le 26 novembre 1958 à EL HEIT, douar DJOUA (Dpt de Sétif) où; son chef de section venant d'être tué, il commanda énergiquement le groupe feu, obligeant les rebelles à une fuite précipitée.

Le 4 décembre 1958 à INEDASSENE, douar DJOUA (Dpt de Sétif), son nouveau chef de section mortellement blessé, sut avec calme, diriger un feu précis sur les rebelles, et les obliger à se replier".

Cette Citation comporte l'attribution de la « Croix de la Valeur Militaire » avec Etoile de Bronze

Le Général DELEPIERRE

Commandant la 19^{me} Division d'Infanterie et la Zone Ouest Constantinois
Par délégation, le Général DUDELON, adjoint

